



# Sommaire

	Page
<b>I. Actualités - Presse</b>	<b>3</b>
• Actualités - Presse marocaine	3
• Médiation	3
• Actualités - Presse étrangère	5
• Médiation	5
<b>II. Veille législative et réglementaire</b>	<b>13</b>
• Veille législative et réglementaire étrangère	13
• Journal Officiel de la République Française (JORF)	13
<b>III. Publications officielles</b>	<b>15</b>
• Rapport annuel d'activité	15
• Rapport d'enquête	16
• Rapport thématique	17
• Enquêtes	18
<b>IV. Veille jurisprudentielle</b>	<b>19</b>
• Jurisprudence administrative étrangère	19
• République Française : Décisions du Conseil d'Etat	19
<b>V. Dernières parutions</b>	<b>23</b>
• Nouveautés papier	23
• Livres	23
✓ Edition nationale	23
✓ Editions étrangères	24
• Nouveautés numériques	27
✓ Nouveautés nationales	27
✓ Nouveautés étrangères	29

## I- Actualités - Presse

- Actualités - presse marocaine

- Médiation

- **الدعوة إلى مؤسسة التعاون بين مؤسسة وسيط المملكة والهيئة المركزية للوقاية من الرشوة وفعاليات المجتمع المدني**

Source : <http://www.marocpress.com/akhbarona/article-594985.html> (page consultée le 07/10/2015)

دعا تقرير مشترك بين مؤسسة وسيط المملكة والهيئة المركزية للوقاية من الرشوة وبعض فعاليات المجتمع المدني بجهة الدار البيضاء سطات، إلى مؤسسة التعاون بين هذه الأطراف الثلاثة من أجل ربط التواصل بين المواطنين والمؤسستين.

- **Lutte contre la corruption : un projet pilote à Casablanca-Settat**

Source : <http://www.leseco.ma/maroc/37641-lutte-contre-la-corruption-un-projet-pilote-a-casablanca-settat.html> (page consultée le 08/10/2015)

Les acteurs associatifs de la région Casablanca-Settat se dotent d'un cadre fiable pour concrétiser les actions destinées à mieux lutter contre les corrupteurs et les corrompus. L'ICPC, le Médiateur et les représentants du programme OCDE pour la bonne gouvernance ont lancé conjointement hier à Casablanca un projet pilote dans lequel 27 associations ont été impliquées. Une invitation avait été envoyée en effet le 12 septembre dernier à 72 ONG en vue de participer à ce nouveau cadre de coopération.

- **طنجة: انطلاق مشروع رائد بين مؤسسة وسيط المملكة والهيئة المركزية للوقاية من الرشوة والمجتمع المدني لدعم منحى تخليق الحياة العامة**

Source : <http://alhadafachamali.com/%D8%B7%D9%86%D8%AC%D8%A9-%D8> (page consultée le 10/10/2015)

تم اليوم السبت بمدينة طنجة الإعلان عن انطلاق مشروع رائد بين مؤسسة وسيط المملكة والهيئة المركزية للوقاية من الرشوة والمجتمع المدني لدعم منحى تخليق الحياة العامة وتنزيل المقترحات الواردة في دستور 2011، وتكريس النزاهة والضوابط الأخلاقية على مستوى الحياة العامة، وترسيخ مبادئ الحكامة والديمقراطية التشاركية.

- **Un rapport accablant de l'Institution du Médiateur contre les administrations**

Source : <http://www.le360.ma/fr/politique/un-rapport-accablant-de-linstitution-du-mediateur-contre-les-administrations-53987> (page consultée le 11/10/2015)

Le nouveau rapport de l'Institution du Médiateur confirme que la quasi-totalité des ministères ont cette fâcheuse manie de ne pas accorder d'intérêt aux doléances des citoyens, dont les plaintes restent souvent lettres mortes.

Ce document inédit accorde une mauvaise note à l'ensemble des ministères, ces derniers ne traitant que 20% des correspondances qui leur sont adressées. L'exécution des décisions de justice reste la plus grave lacune du gouvernement.

- **M. Benzakour élu Premier Vice-président de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie**

Source : <http://www.mapexpress.ma/actualite/societe-et-regions/m-benzakour-elu-premier-vice-president-lassociation-ombudsmans-mediateurs-francophonie/> (page consultée le 16/10/2015)

Le Médiateur du Royaume, Abdelaziz Benzakour, a été élu à l'unanimité, Premier vice-président de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie, à l'occasion du 9<sup>ème</sup> congrès des membres de l'Association, tenu au Québec du 13 au 15 octobre courant.

- **مؤسسة وسيط المملكة في لقاء تواصل بني ملال**

Source : <http://tadlazilapress.net/news1671.html> (page consultée le 23/10/2015)

: " الوساطة المؤسساتية دعامة لدولة الحق والقانون " عقدت مؤسسة وسيط

المملكة لقاءً تواصلياً بمدينة بني ملال، مقر عاصمة جهة بني ملال - خنيفرة يوم الخميس 22 أكتوبر الجاري بمقر الجهة، قصد إطلاع المواطنين والمؤسسات والتعريف باختصاصات هذه المؤسسة الدستورية، المحدثه بظهير شريف صادر في 17 2011 162 "ديوان المظالم"، وعلى ما تم تحقيقه من إنجازات منذ تأسيسها، وبالخصوص تمكين ساكنة الجهة، التي تجهل الكثير عن هذه المؤسسة، التي أحدثت للدفاع عن حقوقهم وحمايتهم مـ دارة، من التعرف عن كثب على صلاحيات واختصاصات المؤسسة، ومدى تدخلها دستورياً وقانونياً في فظ النزاعات بين المرتفق و الأستاذ عبد العزيز بنزاكور، وسيط المملكة، والتي ألقاها بحضور السلطة المحلية وممثلي المصالح الخارجية و القضائية وأمام هيئات المحامين بالجهة، بالإضافة إلى فعاليات جامعية وممثلي الهيئات والجمعيات الحقوقية، و فعاليات المجتمع المدني وبعض ممثلي المنابر الإعلامية بالجهة.

- **المؤسسة نظمت لقاء تواصلياً بجهة بني ملال - خنيفرة : إمكانية فتح مندوبيات جهوية لـ « وسيط المملكة » في الجهات**

Source : <http://www.almaghribia.ma/%D8%AC%D8%B1%D9%8A%D8%AF%D8> (page consultée le 24/10/2015)

احتضنت القاعة الكبرى بولاية جهة بني ملال - خنيفرة، أول أمس الخميس، لقاءً تواصلياً نظمته مؤسسة وسيط المملكة، بشعار « الوساطة المؤسساتية ».

افتتح اللقاء بكلمة إطار لعبد العزيز بنزاكور، رئيس مؤسسة وسيط المملكة، أشار فيها إلى الإطار العام للقاء التواصلي، وما يعني ذلك من تقريب المرتفقين والمسؤولين من عمل المؤسسة، في سياق استمرار أنشطتها الترافقية، وبالاستماع إلى ملاحظات وآراء الحاضرين.

## • وسيط المملكة من بني ملال : الوساطة المؤسساتية دعامة لدولة الحق والقانون

Source : [http://www.pjd.ma/%D8%AD%D8%B2%D8%A8%20%\(page consultée le 24/10/2015\)](http://www.pjd.ma/%D8%AD%D8%B2%D8%A8%20%(page%20consult%C3%A9e%20le%2024/10/2015))

أكد وسيط المملكة، عبد العزيز بنزاكور، أن الوساطة المؤسساتية أضحت، بحكم طبيعتها، دعامة أساسية لدولة الحق والقانون، وأن القضايا الإدارية تصدرت قائمة الشكايات والتظلمات التي توصلت بها المؤسسة منذ تأسيسها، متبوعة بالقضايا ذات الطابع العقاري. كلمته بمناسبة اليوم التواصلي المنعقد بمدينة بني ملال قصد التعريف باختصاصات هذه المؤسسة الدستورية، تحت شعار: « الوساطة المؤسساتية دعامة لدولة الحق وسط الأسبوع الجاري بمقر جهة بني ملال خنيفرة، أن هذين الصنفين ( يمثلان ثلثي إجمالي التظلمات والشكايات التي تدخل ضمن اختصاص المؤسسة.

## • Actualités - presse étrangère

### • Médiation

#### • France - Prix du lait : le Ministre reprend les recommandations du Médiateur

Source : <http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/prix-du-lait-le-ministre-reprend-les-recommandations-du-mediateur-110375.html> (page consultée le 02/10/2015)

« Les engagements pris en juillet ont été respectés et ont conduit à freiner la baisse des prix [du lait à la production, NDLR]. Des efforts supplémentaires pourraient permettre une revalorisation des prix payés aux producteurs sans mettre en péril l'équilibre économique de la filière. » Voici la conclusion que le Ministère a tiré, le 1<sup>er</sup> octobre, de la réunion qu'il a organisé avec la filière pour faire le point sur les engagements pris le 24 juillet dernier.

Dans son communiqué de presse, il reprend trois des quatre recommandations formulées par le **Médiateur des relations commerciales agricoles**.

#### • Québec - Médiation citoyenne : désamorcer le conflit par l'écoute

Source : <http://www.lhebdojustmaurice.com/Communaute/2015-10-02/article-4296215/Mediation-citoyenne%3A-desamorcer-le-conflit-par-lecoute/1> (page consultée le 02/10/2015)

Lancé en avril dernier, le nouveau service gratuit de médiation citoyenne offert par l'organisme shawiniganais Volte-Face<sup>1</sup> remplit bien son mandat. En six mois, ce sont vingt demandes qui ont été traitées pour régler divers types de litiges.

<sup>1</sup>**Volteface**, organisme de justice alternative s'inscrit dans un mouvement de transformation sociale, en favorisant des rapports plus harmonieux entre les membres de la communauté.

<http://www.ojavoletface.ca/>

Le principe de **la médiation citoyenne** est observé ailleurs au Québec. L'idée est de proposer un terrain d'analyse neutre et des solutions pour les citoyens qui sont aux prises avec un litige avec un autre individu ou encore avec une institution.

- **France - Hospitalisation des mineurs : le Défenseur des droits veut des services dédiés**

Source : [http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/10/02/hospitalisation-des-mineurs-le-defenseur-des-droits-veut-des-services-dedies\\_773416](http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/10/02/hospitalisation-des-mineurs-le-defenseur-des-droits-veut-des-services-dedies_773416) (page consultée le 02/10/2015)

Saisi par les associations et professionnels de santé, le Défenseur des Droits (DDD) Jacques Toubon alerte le gouvernement et les fédérations hospitalières publiques et privées sur le sort des enfants et adolescents à l'hôpital. Il dénonce l'absence d'une politique de santé globale sur cette population spécifique, dont les droits, dispersés dans des corpus législatifs différents, sont souvent restreints à la périnatalité ou aux addictions, pour être in fine peu ou mal appliqués. Conséquence : l'absence d'indicateurs cohérents ne permet pas de mener des programmes spécifiques.

- **France - Litiges : Les professionnels ont l'obligation d'orienter le consommateur vers un médiateur**

Source : <http://www.quotidiendutourisme.com/site/profession-litiges-les-professionnels-ont-l-obligation-d-orienter-le-consommateur-vers-un-mediateur--92103.html> (page consultée le 05/10/2015)

La nouvelle ordonnance n° 2015-1033 du 20 août 2015, relative au **règlement extrajudiciaire des litiges de consommation**, a des conséquences pour les professionnels du tourisme ; ils doivent garantir aux consommateurs, la possibilité de recours effectif à un **dispositif de médiation** et en communiquer explicitement les coordonnées, dans leurs documents commerciaux et, le cas échéant, sur le dernier courrier envoyé, dans le cadre du traitement d'une réclamation.

- **Suisse - Projet de médiation citoyenne nocturne : appel à volontaires**

Source : [Http://www.yverdon-les-bains.ch/actualites/actualites-details/?tx\\_ttnews%5btt\\_news%5d=941&chash=8b6652dce7f964aebe72532b2a3f5aca](Http://www.yverdon-les-bains.ch/actualites/actualites-details/?tx_ttnews%5btt_news%5d=941&chash=8b6652dce7f964aebe72532b2a3f5aca) (page consultée le 06/10/2015)

Avec l'objectif d'améliorer le sentiment de sécurité en ville d'Yverdon-les-Bains, l'Observatoire de la Sécurité (OBS) de la Police du Nord Vaudois (PNV) met en place une **démarche de médiation** par les pairs avec les noctambules. Le recrutement des volontaires est ouvert.

Prochainement, des équipes de deux personnes sillonneront les rues d'Yverdon-les-Bains entre 22h et 2h du matin. Elles parcourront l'hyper-centre de la Cité thermale pour assurer une présence de proximité, promouvoir le dialogue et ainsi diminuer le sentiment d'insécurité.

- **France - Le Défenseur des Droits dénonce la situation des migrants à Calais<sup>2</sup>**

Source : <http://www.nordlittoral.fr/accueil/le-defenseur-des-droits-denonce-la-situation-des-migrants-ia0b0n248579> (page consultée le 06/10/2015)

Le Défenseur des Droits Jacques Toubon a dénoncé mardi «les difficultés d'accès aux droits fondamentaux des exilés» dans le bidonville de Calais et appelé à une suspension « au moins temporaire » du règlement de Dublin III, un texte clé du droit d'asile européen sur le traitement des demandes.

Dans ce rapport déplorant notamment «des atteintes aux droits fondamentaux liées à la crainte d'offrir des conditions de vie trop attractives», Jacques Toubon préconise «que des moyens financiers et matériels supplémentaires soient alloués à la gestion du centre d'accueil Jules Ferry».

- **Québec - Il faut interdire les frais accessoires, réaffirme la Protectrice du Citoyen**

Source : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/451848/il-faut-interdire-les-frais-accessoires-reaffirme-la-protectrice-du-citoyen> (page consultée le 06/10/2015)

La Protectrice du Citoyen persiste et signe. Dans une lettre envoyée lundi au Ministre de la Santé et aux parlementaires qui se penchent sur le problème des frais accessoires à Québec, elle réitère la nécessité d'interdire ces frais et de tenir un débat « en toute transparence » sur le sujet.

« Le Protecteur du Citoyen tient à souligner qu'on ne corrige évidemment pas une tendance lourde de 40 ans en un jour ; mais si l'on admet qu'il est dans l'intérêt public de corriger cette tendance, il faut bien commencer quelque part. Or, l'éradication des frais accessoires pour les services assurés est précisément la première cible à viser », écrit la Protectrice du Citoyen, Raymonde Saint-Germain.

- **France - Vienne - Poitiers - Saint-Eloi : aider enfants et ados à régler eux-mêmes leurs différends**

Source : <http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Communes/Poitiers/n/Contenus/Articles/2015/10/07/Aider-enfants-et-ados-a-regler-eux-memes-leurs-differends-2491994> (page consultée le 07/10/2015)

Insulte, regard mal compris... Les éducateurs et associations de Saint-Eloi se forment pour aider enfants et ados à solutionner eux-mêmes leurs conflits.

Cinq temps de formation : deux en direction des adultes, deux avec des enfants et des adolescents et un dernier temps qui réunira jeunes et adultes. Le **projet de médiation** proposé par la maison de quartier de Saint-Éloi (Saint-Éloi Vivre Ensemble)

---

<sup>2</sup>**Calais** est une commune française, sous-préfecture du département du Pas-de-Calais en région Nord-Pas-de-Calais. La ville de Calais est la principale ville française de liaison avec la Grande-Bretagne grâce à son port, premier port français de passagers, et au tunnel sous la Manche.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Calais>

et l'Adsea (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant et l'Adulte) veut rendre les enfants et les adolescents acteurs de la solution des conflits qui les opposent.

- **France - Saint-Éloi apprend la médiation aux enfants : les enfants vont être formés pour devenir eux-mêmes médiateurs à l'école, au foot, au centre de loisirs...**

Source : <http://www.centre-presse.fr/article-418789-saint-eloi-apprend-la-mediation-aux-enfants.html> (page consultée le 12/10/2015)

C'est une grande première à Poitiers. Un vaste projet de « médiation par les pairs » est en train de se concrétiser à l'échelle du quartier de Saint-Éloi. Médiation par les pairs, c'est-à-dire que ce sont les enfants eux-mêmes qui seront amenés à devenir médiateurs pour régler certains conflits entre d'autres enfants, que ce soit à l'école, au centre de loisirs, au club de foot... « La médiation par les pairs existe déjà au collège Jules-Verne à Buxerolles, précise Thierry Moutin, Directeur de la maison de quartier SEVE, à Saint-Éloi. Mais c'est la première fois que cela sera mis en place à l'échelle de tout un territoire.

- **France - Médiation citoyenne : régler les troubles de voisinage**

Source : <http://www.letelegramme.fr/morbihan/lanester/mediation-citoyenne-regler-les-troubles-de-voisinage-19-10-2015-10817961.php> (page consultée le 19/10/2015)

Lanester est l'une des rares villes en France à avoir mis en place un **service de médiation citoyenne** reposant sur des bénévoles. Depuis 2004, ce service est mis en œuvre par des citoyens, pour des citoyens. Il s'adresse à tous les habitants de Lanester confrontés à un conflit, en particulier lié aux troubles de voisinage et qui désirent le résoudre à l'amiable.

- **Italie - Le médiateur culturel, un nouveau métier humanitaire en plein essor**

Source : <http://www.irinnews.org/fr/report/102126/le-m%C3%A9diateur-culturel-un-nouveau-m%C3%A9tier-humanitaire-en-plein-essor> (page consultée le 19/10/2015)

L'une des conséquences de l'essor fulgurant du nombre de migrants et de réfugiés atteignant l'Europe est un envol de la demande pour un métier humanitaire d'un genre relativement nouveau : le **médiateur culturel**.

En tant que premier contact auquel les réfugiés ont affaire à leur arrivée, les médiateurs culturels jouent un rôle crucial : ils traduisent, informent, et jouent bien souvent les intermédiaires avec les autorités locales. Ils renseignent les migrants sur leurs droits et sur les services auxquels ils ont accès dans leur nouveau pays. Ils leur expliquent également les différences culturelles utiles à connaître pour évoluer en pays étranger, tout en transmettant les informations essentielles aux travailleurs humanitaires.



- **Francophonie : Congrès de l'AOMF à Québec**

Source : [http://www.alwihdainfo.com/Francophonie-Congres-de-l-AOMF-a-Quebec\\_a24376.html](http://www.alwihdainfo.com/Francophonie-Congres-de-l-AOMF-a-Quebec_a24376.html) (page consultée le 23/10/2015)

L'événement, qui s'est déroulé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale du Québec (Canada), du 13 au 15 octobre 2015, a réuni des participants d'Afrique, d'Europe et d'Amérique. Sous le thème L'Ombudsman/Médiateur : promoteur de la bonne gouvernance et gardien de l'intégrité de l'Administration, le congrès a été l'occasion pour les ombudsmans et médiateurs d'échanger sur des enjeux tels le rôle concret de l'ombudsman/médiateur en contexte de crise de gouvernance étatique ainsi que d'intégrité et de transparence de l'Administration.

- **Guadeloupe - Le Médiateur national du crédit soutient les entreprises en difficulté**

Source : [http://www.newspress.fr/Communique\\_FR\\_292246\\_632.aspx](http://www.newspress.fr/Communique_FR_292246_632.aspx) (page consultée le 23/10/2015)

Le Préfet de la région Guadeloupe a accueilli Monsieur Fabrice Pesin, le Médiateur national du crédit aux entreprises, en déplacement sur l'archipel.

La médiation du crédit aux entreprises a été créée au plus fort de la crise financière en octobre 2008. Elle est destinée à venir en aide aux entreprises qui rencontrent des difficultés d'accès au crédit ou des problèmes d'assurance-crédit.

- **Belgique - Médiateur interculturel, une idée prometteuse pour le dialogue entre musulmans et non-musulmans**

Source : [https://www.rtf.be/info/societe/detail\\_mediater-interculturel-une-idee-prometteuse-pour-le-dialogue-entre-musulmans-et-non-musulmans?id=9113245](https://www.rtf.be/info/societe/detail_mediater-interculturel-une-idee-prometteuse-pour-le-dialogue-entre-musulmans-et-non-musulmans?id=9113245) (page consultée le 23/10/2015)

Une étude menée par une équipe de chercheurs du Centre Interdisciplinaire d'Etudes de l'Islam dans le Monde Contemporain (CISMOC) a tenté de mettre à jour les bonnes pratiques en matière de dialogue entre musulmans et non musulmans. Financée par la Fondation Roi Baudouin, l'objectif était de donner et/ou de susciter de nouvelles initiatives visant à atténuer les tensions croissantes entre ces personnes de sensibilités différentes, exacerbées par l'actualité.

Parmi ces pratiques prometteuses, l'étude pointe du doigt l'existence de médiateurs interculturels. Des personnes qui, au quotidien, jouent les intermédiaires entre patients et professionnels de la santé, dans les hôpitaux, mais aussi dans les maisons médicales et les centres ONE (l'Office de la naissance et de l'Enfance) ou Kind & Gezin (équivalent flamand de l'ONE).

- **Canada - La Ville est trop lente, dit l'Ombudsman : les Montréalais peuvent attendre des semaines ou des mois avant d'avoir réponses à leurs demandes**

Source : <http://www.journaldemontreal.com/2015/10/25/la-ville-est-trop-lente-dit-lombudsman> (page consultée le 25/10/2015)

La Ville de Montréal ne répond pas assez rapidement aux appels des citoyens, qui peuvent attendre des semaines, voire des mois avant qu'on réponde à leurs demandes, croit l'ombudsman.

« Les gens se plaignent de plus en plus de la qualité du service dans les arrondissements. Ils vont dire qu'il y a absence de retours d'appels où qu'ils n'arrivent pas à recevoir de l'information », indique Me Johanne Savard en entretien avec Le Journal.

- **Québec - Un nouveau service gratuit pour régler des conflits**

Source : <http://www.lerefletdulac.com/Actualites/Societe/2015-10-27/article-4323460/Un-nouveau-service-gratuit-pour-regler-des-conflits/1> (page consultée le 27/10/2015)

Plutôt que de laisser un conflit s'envenimer ou de recourir aux tribunaux, il est maintenant possible de faire appel à un service de médiation gratuit, confidentiel et impartial dans la région de Memphrémagog<sup>3</sup>.

Ce nouveau processus de règlement est chapeauté par l'Organisme de justice alternative, Le Pont, qui en est à sa quatrième unité de médiation en Estrie. L'objectif est d'offrir l'opportunité à une personne impliquée dans un différend de le régler de manière constructive, en misant sur la communication.

- **Le Médiateur suisse dont vous n'avez jamais entendu parler**

Source : [http://www.swissinfo.ch/fre/responsabilit%C3%A9-des-entreprises\\_le-m%C3%A9diateur-suisse-dont-vous-n-avez-jamais-entendu-parler-/41732930](http://www.swissinfo.ch/fre/responsabilit%C3%A9-des-entreprises_le-m%C3%A9diateur-suisse-dont-vous-n-avez-jamais-entendu-parler-/41732930) (page consultée le 28/10/2015)

En cas de violations des droits humains par des multinationales suisses, les plaignants ont habituellement recours aux médias ou aux tribunaux. Mais une autre option existe : le Point de contact national, comme le montre une affaire opposant le cimentier Holcim et des travailleurs indiens.

---

<sup>3</sup> **Memphrémagog** est une municipalité régionale de comté de la province du Québec (Canada) dans la région administrative de l'Estrie  
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Memphr%C3%A9magog>

- **Canada - Soins de santé pour les réservistes : l'Ombudsman de la Défense tire (encore) la sonnette d'alarme**

Source : <http://www.45enord.ca/2015/10/soins-de-sante-pour-les-reservistes-lombudsman-de-la-defense-tire-encore-la-sonnette-dalarme/> (page consultée le 28/10/2015)

L'Ombudsman de la Défense, Gary Walbourne, met en garde contre l'absence de volonté des Forces armées canadiennes de mener des évaluations de santé périodiques pour ses réservistes, qui n'ont, pour 1/3 d'entre eux, pas de médecin de famille.

- **Canada - L'Ombudsman de la Défense déplore le peu de suivi médical pour les réservistes**

Source : <http://www.lactualite.com/actualites/quebec-canada/lombudsman-de-la-defense-deploire-le-peu-de-suivi-medical-pour-les-reservistes/> (page consultée le 28/10/2015)

Le Ministère de la Défense est réticent à assurer le suivi médical de ses réservistes, car le tiers d'entre eux n'ont même pas d'omnipraticien et s'ils devaient tomber malades, ils pourraient alors être à la charge du gouvernement canadien, conclut l'ombudsman.

Dans son plus récent rapport, Gary Walbourne note que seulement quatre des 18 unités d'ambulance de campagne, responsables des militaires à temps partiel, procèdent à des examens périodiques, et la vaste majorité de ces unités ne sont pas équipées adéquatement pour le faire.

- **Royaume-Uni - Mort d'un Canadien menotté : «honteux » selon le rapport de l'Ombudsman**

Source : <http://www.journaldemontreal.com/2015/10/30/mort-dun-canadien-menotte--honteux--selon-le-rapport-de-lombudsman> (page consultée le 30/10/2015)

La mort d'un homme âgé de 84 ans qui souffrait de démence et d'une maladie du cœur, qui avait été détenu après son arrivée à l'aéroport Gatwick de Londres, a été qualifiée de «totalement inacceptable» et de «honteuse» dans un rapport de l'ombudsman des prisons et de la probation du Royaume-Uni.

L'ingénieur canadien Alois Dvorzac avait atterri au Royaume-Uni le 23 janvier 2013 alors qu'il se rendait dans son pays natal, la Slovaquie, pour revoir sa fille qu'il avait perdue de vue depuis longtemps.

- **Le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario célèbre aujourd'hui ses 40 années vouées à servir les citoyens et à améliorer la gouvernance**

Source : <https://ombudsman.on.ca/Newsroom/Press-Release/2015/Ombudsman's-office-marks-40-years-of-helping-citiz.aspx?lang=fr-CA> (page consultée le 30/10/2015)

Le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario célèbre aujourd'hui ses 40 ans au service des citoyens, les aidants à régler leurs difficultés avec le gouvernement provincial. Cette

date marquante arrive alors même que notre Bureau voit l'élargissement historique de son mandat – que le tout premier Ombudsman avait préconisé dès 1975.

- **Gabon - Commerçantes nues : la peur gagne le camp des policiers**

Source : <http://www.gabonactu.com/2015/10/commerçantes-nues-la-peur-gagne-le-camp-des-policiers/> (page consultée le 31/10/2015)

Le Médiateur de la République, Laure Olga Gondjout est personnellement allé demander au Ministre de l'Intérieur, Pacôme Moubelet-Boubeya, des sanctions contre les policiers qui ont interpellé, menotté puis filmé dans la cours d'un commissariat des commerçantes nues.

## II- Veille législative et réglementaire

- **Veille législative et réglementaire étrangère**

- **Journal Officiel de la République Française (JORF)**

- **Modification des règles de désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151008&numTexte=2&pageDebut=18265&pageFin=18266](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151008&numTexte=2&pageDebut=18265&pageFin=18266)

Décret n° 2015-1237 du 7 octobre 2015 modifiant le décret n° 84-558 du 4 juillet 1984 fixant les conditions de désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental (*JORF n°0233 du 8 octobre 2015 page 18265 texte n° 2*).

- **Faciliter les séjours de longue durée des anciens migrants à faible niveau de ressources dans leur pays d'origine**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151008&numTexte=20&pageDebut=18269&pageFin=18272](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151008&numTexte=20&pageDebut=18269&pageFin=18272)

Décret n° 2015-1239 du 6 octobre 2015 relatif à l'aide à la réinsertion familiale et sociale des anciens migrants dans leur pays d'origine et à la création d'un fonds de gestion (*JORF n°0233 du 8 octobre 2015 page 18269 texte n°20*).

- **Actualisation de l'inscription en catégorie active des emplois d'aides-soignants du service de santé des armées et de l'Institution nationale des invalides et d'agents des services hospitaliers qualifiés civils du service de santé des armées**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151011&numTexte=11&pageDebut=&pageFin=](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151011&numTexte=11&pageDebut=&pageFin=)

Décret n° 2015-1259 du 9 octobre 2015 portant diverses dispositions relatives à la situation de certains personnels du service de santé des armées et de l'Institution nationale des invalides (*JORF n°0236 du 11 octobre 2015 texte n° 11*).

- **Nouvelles dispositions statutaires relatives au temps de travail des médecins, pharmaciens et odontologistes des établissements publics de santé**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151011&numTexte=12&pageDebut=&pageFin=](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151011&numTexte=12&pageDebut=&pageFin=)

Décret n° 2015-1260 du 9 octobre 2015 relatif au temps de travail des médecins, pharmaciens et odontologistes des établissements publics de santé (*JORF n°0236 du 11 octobre 2015 texte n° 12*).

- **Procédure applicable devant la Cour nationale du droit d'asile**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151018&numTexte=8&pageDebut=19431&pageFin=19433](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151018&numTexte=8&pageDebut=19431&pageFin=19433)

Décret n° 2015-1298 du 16 octobre 2015 pris pour l'application de la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile et relatif à la procédure applicable devant la Cour nationale du droit d'asile (*JORF n°0242 du 18 octobre 2015 page 19431 texte n° 8*).

- **Mise en œuvre de la dématérialisation des notifications et des mises en demeure concernant les immeubles soumis au statut de la copropriété des immeubles bâtis**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151023&numTexte=15&pageDebut=19707&pageFin=19708](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151023&numTexte=15&pageDebut=19707&pageFin=19708)

Décret n° 2015-1325 du 21 octobre 2015 relatif à la dématérialisation des notifications et des mises en demeure concernant les immeubles soumis au statut de la copropriété des immeubles bâtis (*JORF n°0246 du 23 octobre 2015 page 19707 texte n° 15*).

- **Mise en œuvre de la peine complémentaire de diffusion sur le site internet du Ministère du travail de la décision pénale prononcée en cas de condamnation des personnes physiques et morales ayant recouru au travail illégal**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151023&numTexte=27&pageDebut=19714&pageFin=19715](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151023&numTexte=27&pageDebut=19714&pageFin=19715)

Décret n° 2015-1327 du 21 octobre 2015 relatif à la diffusion sur un site internet de condamnations prononcées pour travail illégal (*JORF n°0246 du 23 octobre 2015 page 19714 texte n° 27*).

- **Règlement amiable des litiges de consommation par le recours à un processus de médiation de la consommation**

Source : [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151031&numTexte=42&pageDebut=20408&pageFin=20410](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151031&numTexte=42&pageDebut=20408&pageFin=20410)

Décret n° 2015-1382 du 30 octobre 2015 relatif à la médiation des litiges de la consommation (*JORF n°0253 du 31 octobre 2015 page 20408 texte n° 42*).

### III- Publications officielles<sup>\*</sup>

#### • **Rapport annuel d'activités**

- **Canada – Croissance grâce au service et à la collaboration : rapport annuel 2014-2015 de l'Ombudsman des assurances de personnes (OAP)**

Source : [https://www.oapcanada.ca/fr/downloads/pdf/annuals/OLHI\\_2014\\_AnnualReport\\_FRE.pdf](https://www.oapcanada.ca/fr/downloads/pdf/annuals/OLHI_2014_AnnualReport_FRE.pdf) (page consultée le 21/10/2015)

#### Présentation

L'Ombudsman des assurances de personnes (OAP) est un service national indépendant de renseignement et de règlement des plaintes offert à tous les Canadiens consommateurs de services d'assurances de personnes.

Cette année, le titre choisi pour le rapport d'activités reflète les progrès remarquables de l'OAP quant à l'accroissement de la visibilité de l'Organisation, auprès du public et des médias, et l'amélioration des services de plaintes, grâce d'une part à un modèle collaboratif qui consiste selon Dr. Janice MacKinnon, Présidente du conseil d'administration à « trouver le juste milieu, à démontrer la véracité et à établir la bonne volonté entre les parties », et d'autre part au nouement des relations de collaboration et de transparence avec les parties intéressées (sociétés membres, Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance, le réseau international de médiateurs financiers, les Courtiers indépendants en sécurité financière du Canada...).

Dans 35 pages, ce rapport aborde les points suivants :

- ❖ Processus de traitement des plaintes ;
- ❖ Étude de cas : 1 ;
- ❖ Statistiques sur les plaintes ;
- ❖ Étude de cas : 2 ;
- ❖ Statistiques sur les enquêtes ;
- ❖ Étude de cas : 3 ;
- ❖ Statistiques sur les demandes d'information ;
- ❖ Statistiques sur le site Web ;
- ❖ Sociétés membres ;
- ❖ Bureaux + membres du Conseil d'administration ;
- ❖ États financiers.

## • Rapport d'enquête

- **Canada – « Plus d'aide, moins de poursuites : réduire l'entrée des Jeunes au système de justice criminelle » : rapport du Défenseur des enfants et de la jeunesse, province du Nouveau-Brunswick, publié en Juillet 2015**

Source : <https://www.gnb.ca/0073/Child-YouthAdvocate>

### Présentation

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick, le présent rapport milite « en faveur de nouvelles approches mieux adaptées pour faire face à la criminalité juvénile et intervenir auprès des jeunes défavorisés de la province qui ont des démêlés fréquents avec la justice », selon M. Norman J. Bossé, C.R., Défenseur des enfants et de la jeunesse.

En effet, ce document essaie de démontrer que la criminalisation systématique n'est une solution dans la mesure où la majorité des crimes commis par des jeunes sont des infractions sans violence. De ce fait, « L'incarcération devrait être réservée aux crimes les plus graves », affirme le Défenseur des enfants et de la jeunesse.

Par conséquent, ce rapport renferme des propositions d'amélioration du système de justice pénale pour les adolescents du Nouveau-Brunswick. Elles touchent les cinq aspects suivants :

- ❖ La prévention de la délinquance juvénile ;
- ❖ La création et l'utilisation de mesures pour soustraire le jeune aux procédures judiciaires et à l'incarcération formelles ;
- ❖ L'établissement et le respect des droits à l'application régulière de la loi (en ce qui concerne l'arrestation et le droit à un procès équitable) adaptée aux mineurs ;
- ❖ La protection des droits des jeunes en détention avant le procès ou incarcérés ;
- ❖ La réhabilitation réussie des jeunes contrevenants et leur réintégration dans la collectivité.

Dans 172 pages, ce document détaille les titres suivants :

- ❖ L'administration de la justice pénale pour les adolescents au Nouveau Brunswick aujourd'hui ;
- ❖ Mettre pleinement en application la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (créer un système de justice centré sur les adolescents) ;
- ❖ Créer un système global ;
- ❖ Ficeler le tout ;
- ❖ Recommandations.



## • Rapport thématique

- **France - « Exilés et droits fondamentaux : la situation dans le territoire de Calais » : Rapport thématique du Défenseur des Droits, publié en Octobre 2015**

Source : [http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/20151006-rapport\\_calais.pdf](http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/20151006-rapport_calais.pdf)

### Présentation

Ce rapport est établi, selon M. Jacques Toubon Défenseur des Droits, dans le but de pouvoir contribuer d'une part à nourrir une analyse adéquate de la situation des exilés de Calais, porte d'entrée vers la Grande Bretagne et à apporter d'autre part des solutions à « la circulation des personnes, à la lutte contre le trafic d'êtres humains et à l'accueil de ceux qui se voient contraints de quitter leurs pays d'origine ».

Ainsi, il s'avère d'après les éléments recueillis au cours de deux missions des services du Défenseur des Droits effectuées les 16 et 17 Juin puis 20 Juillet 2015 que « le fil conducteur des différentes étapes du parcours des migrants est marqué par le primat du contrôle sur le respect des droits fondamentaux, qu'il s'agisse d'entrer sur le continent européen ou de traverser ensuite les différentes frontières, la frontière calaisienne n'en étant qu'une parmi d'autres...et la seule façon de protéger efficacement tout exilé contre le risque de faire l'objet d'un trafic d'être humain tient en l'ouverture de voies légales d'émigration via des dispositifs prévus par la législation européenne tels les visas humanitaires par exemple », conclut le Défenseur des Droits.

Dans 85 pages, le présent rapport développe les points suivants :

- ❖ Une spécificité géographique et politique ;
- ❖ Une situation attisée par une politique migratoire tendant à la réduction des voies légales d'émigration ;
- ❖ Retour sur la constitution du bidonville de la lande : illustration de la volonté persistante de rendre le moins visible possible la présence des migrants à Calais ;
- ❖ Des atteintes aux droits fondamentaux liées à la crainte d'offrir des conditions de vie trop attractives ;
- ❖ Des atteintes aux droits fondamentaux favorisées par une politique de fermeture étanche de la frontière.

## • **Enquêtes**

- **Une patiente aurait dû être réévaluée durant son attente à l'urgence,** enquête publiée le 5 Octobre 2015

Source : <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/enquetes-et-recommandations/resultats-d-enquetes/reevaluation-attente-urgence>

Une personne porte plainte au nom de sa mère, car elle estime que cette dernière n'a pas bien été évaluée à son arrivée à l'urgence d'un hôpital.

À l'issue de son enquête, le Protecteur du citoyen a recommandé à l'établissement de veiller à ce que les réévaluations soient effectuées conformément aux délais prescrits.

- **Terrain dangereux sans propriétaire : Revenu Québec passe à l'action,** enquête publiée le 13 Octobre 2015

Source : <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/enquetes-et-recommandations/resultats-d-enquetes/terrain-dangereux>

Après avoir tenté en vain de régler un problème auprès de différents ministères et organismes, un citoyen interpelle le Protecteur du Citoyen.

Le Protecteur du Citoyen a recommandé que Revenu Québec procède, en tant qu'administrateur provisoire, à l'inspection et à la sécurisation de la falaise. De plus, il a fait valoir que des discussions entre les différents ministères et organismes devaient avoir lieu pour désigner celui ou ceux d'entre eux qui paieraient pour les travaux.

- **Appareil d'aide à la communication : service interrompu... puis rétabli,** enquête publiée le 19 Octobre 2015

Source : <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/enquetes-et-recommandations/resultats-d-enquetes/appareil-aide-a-la-communication>

Un étudiant présentant une déficience sévère du langage fait appel au Protecteur du Citoyen au sujet de son appareil d'aide à la communication, que refusent de remplacer le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Considérant que le citoyen doit avoir accès à un appareil d'aide à la communication, tant pour la poursuite de ses études que pour ses communications au quotidien, le Protecteur du citoyen a demandé aux deux ministères concernés de trouver une solution afin de fournir l'équipement nécessaire à sa condition.

\* Présentations établies par l'équipe de veille.

## IV- Veille jurisprudentielle

- **Jurisprudence administrative étrangère**

- **République Française : Décisions du Conseil d'Etat**

- **Dettes des collectivités publiques : demande interrompant la prescription : date à prendre en compte, Conseil d'État, 7ème et 2ème sous-sections réunies, 05/10/2015, 384884, Publié au recueil Lebon**

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000031274355&fastReqId=797894625&fastPos=4>

**Résumé :** 18-04-02-05 Une demande tendant à mettre en jeu la responsabilité d'une collectivité publique, à laquelle celle-ci peut, le cas échéant, opposer la prescription régie par les dispositions de la loi du 31 décembre 1968, est au nombre des demandes présentées à une autorité administrative auxquelles s'applique la règle posée par l'article 16 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000. La date à prendre en compte pour savoir si la prescription est interrompue par la demande, en application de l'article 2 de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, est donc la date d'envoi du courrier et non la date de sa réception par l'administration.

- **Pensions civiles et militaires de retraite : révision en cas d'erreur : droit aux arrérages, Conseil d'État, 7ème et 2ème sous-sections réunies, 05/10/2015, 385426**

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000031281287&fastReqId=797894625&fastPos=11>

**Résumé :** 48-02-01-10-005 Lorsque l'autorité administrative révisé spontanément une pension pour erreur matérielle dans un sens favorable aux intérêts du pensionné, celui-ci est en droit d'obtenir le versement, à titre rétroactif, des arrérages correspondant, dans la limite prévue à l'article L. 53 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

- **Institutions sociales et médico-sociales : transfert d'autorisation : possibilité d'organiser une procédure de sélection du repreneur, Conseil d'État, 1ère et 6ème sous-sections réunies, 05/10/2015, 372470**

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000031281252&fastReqId=797894625&fastPos=14>

**Résumé :** 04-03-01 Le transfert d'autorisation prévu par l'article L. 313-18 du **code de l'action sociale et des familles (CASF)** a pour objet de permettre à une autre personne physique ou morale de droit public ou de droit privé de poursuivre l'exploitation d'un établissement ou d'un service social ou médico-social dont la fermeture définitive est intervenue notamment en application de l'article L. 313-16 du même code, afin d'assurer la continuité de son activité. Il appartient aux autorités

compétentes, si elles entendent mettre en œuvre ces dispositions, de rechercher la collectivité ou l'organisme auquel la gestion de l'établissement ou du service peut être transférée, dans le but de garantir au mieux la continuité de la prise en charge des personnes accueillies. Si aucune disposition du CASF n'organise la procédure au terme de laquelle les autorités compétentes peuvent opérer ce choix, il leur est toujours loisible d'organiser une procédure transparente d'appel à candidatures et de sélection, en vue de choisir un organisme reprenneur.

- **Procédure : jugements : interruption par une demande d'aide juridictionnelle : reprise du délai conditionnée à une information du demandeur : absence, Conseil d'État, 7ème et 2ème sous-sections réunies, 05/10/2015, 387048**

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000031281290&fastReqId=797894625&fastPos=24>

**Résumé :** 54-01-07-04 Aucun texte ni aucun principe, notamment pas le principe à valeur constitutionnelle du droit d'exercer un recours juridictionnel, n'implique que le délai de recours contentieux interrompu par une demande d'aide juridictionnelle (art. 39 du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991) ne recommence à courir qu'à la condition que le demandeur en soit préalablement informé.

- **Impôts sur les revenus et bénéfices : réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables qui investissent dans les départements d'outre-mer : immeuble constituant effectivement l'habitation principale du locataire, Conseil d'État, 10ème / 9ème SSR, 01/10/2015, 365765**

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000031259768&fastReqId=797894625&fastPos=33>

**Résumé :** 19-04-01-02-05-03 Il résulte des dispositions de l'article 199 undecies A du code général des impôts (CGI) que le bénéfice de l'avantage fiscal qu'elles prévoient est subordonné à la condition que le locataire fasse effectivement de l'immeuble qui lui est loué par le contribuable son habitation principale.

- **Urbanisme et aménagement du territoire : règles de procédure contentieuse spéciales : annulation partielle d'une autorisation d'urbanisme, Conseil d'État, 6ème / 1ère SSR, 01/10/2015, 374338, Publié au recueil Lebon**

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000031259786&fastReqId=797894625&fastPos=39>

**Résumé :** 68-06-04 1) Lorsque les éléments d'un projet de construction ou d'aménagement auraient pu faire l'objet d'autorisations distinctes, le juge de l'excès de pouvoir peut prononcer l'annulation partielle de l'autorisation d'urbanisme en raison de la divisibilité des éléments composant le projet litigieux.,.,2) a) En dehors de cette hypothèse, les dispositions de l'article L. 600-5 du code de l'urbanisme permettent au

juge de l'excès de pouvoir de procéder à l'annulation partielle d'une autorisation d'urbanisme dans le cas où l'illégalité affecte une partie identifiable du projet et peut être régularisée par un permis modificatif. L'application de ces dispositions n'est pas subordonnée à la condition que la partie du projet affectée par le vice soit matériellement détachable du reste du projet.,,b) i) La régularisation ne peut légalement faire l'objet d'un permis modificatif que si, d'une part, les travaux autorisés par le permis initial ne sont pas achevés et si, d'autre part, les modifications apportées au projet initial pour remédier au vice d'illégalité ne peuvent être regardées, par leur nature ou leur ampleur, comme remettant en cause sa conception générale.,,ii) Le juge peut mettre en oeuvre les pouvoirs qu'il tient de l'article L. 600-5 du code de l'urbanisme sans que la partie intéressée ait à établir devant lui l'absence d'achèvement de la construction et sans être tenu de procéder à une mesure d'instruction en ce sens.,,iii) La seule circonstance que les modifications apportées au projet initial pour remédier au vice d'illégalité portent sur des éléments tels que son implantation, ses dimensions ou son apparence ne fait pas, par elle-même, obstacle à ce qu'elles fassent l'objet d'un permis modificatif.

- **Archives publiques classifiées au titre du secret de la défense nationale : possibilité de consultation anticipée : existence sous réserve de conciliation avec le respect du secret : contestation contentieuse du refus opposé à une demande de consultation anticipée, Conseil d'État, 10ème / 9ème SSR, 01/10/2015, 373019**

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000031259783&fastReqId=861141496&fastPos=44>

**Résumé :** 08-10 1) Il résulte des dispositions des articles L. 213-2 et L. 213-3 du code du patrimoine et 413-9 du code pénal que le législateur n'a entendu exclure aucune archive publique de la possibilité de consultation anticipée prévue par les dispositions de l'article L. 213-3 du code du patrimoine. Toutefois, dans l'hypothèse où la demande de consultation anticipée adressée à l'administration chargée des archives et transmise à l'autorité de laquelle émanent les documents porte sur des archives classifiées au sens de l'article 413-9 du code pénal, la satisfaction de l'intérêt légitime du demandeur doit être conciliée avec le respect du secret de la défense nationale.... ,,2) Il en résulte qu'il appartient à l'administration de laquelle émane les documents classifiés d'examiner l'opportunité de procéder à leur déclassification. Dans le cas où elle estime que la classification demeure justifiée, il lui appartient d'informer l'administration chargée des archives qu'elle s'oppose, pour cette raison, à leur consultation anticipée. A défaut d'accord de l'autorité de laquelle émanent les documents dont la consultation est demandée, l'administration chargée des archives est tenue de rejeter la demande de consultation anticipée dont elle est saisie.,,3) Si le refus de l'autorité de laquelle émanent des archives classifiées, qui s'impose à l'autorité compétente pour statuer sur la demande de consultation anticipée, ne constitue pas une décision susceptible de recours, sa régularité et son bien-fondé peuvent être contestés à l'appui d'un recours dirigé contre la

décision opposant un refus à la demande de consultation anticipée présentée sur le fondement de l'article L. 213-3 du code du patrimoine. Il est loisible au juge administratif, saisi d'un tel recours, de prendre, dans l'exercice de ses pouvoirs généraux de direction de l'instruction, toutes mesures propres à lui procurer, par les voies de droit, les éléments de nature à lui permettre de former sa conviction sur les points en litige sans porter atteinte au secret de la défense nationale, au nombre desquelles figure la possibilité, s'il l'estime utile, de demander à l'autorité administrative de saisir la commission consultative du secret de la défense nationale d'une demande tendant à la déclassification de documents dont la consultation anticipée est demandée.

- **Fonctionnaires et agents publics : refus de titularisation avant la fin du stage, Conseil d'État, 6ème / 1ère SSR, 01/10/2015, 375356**

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000031259789&fastReqId=861141496&fastPos=45>

**Résumé :** 36-03-03-01 1) Avant l'issue de la période de stage, la collectivité employeur ne peut prendre d'autre décision que celle de licencier son stagiaire pour insuffisance professionnelle dans les conditions limitativement définies, s'agissant de la fonction publique hospitalière, à l'article 9 du décret n° 97-487 du 12 mai 1997....,,2) a) L'autorité administrative peut mettre en garde le stagiaire afin qu'il sache, dès avant la fin de la période de stage, que sa titularisation peut être refusée si l'appréciation défavorable de l'administration sur sa manière de servir se confirme à l'issue de cette période.,,b) L'autorité administrative peut informer le stagiaire, dans un délai raisonnable avant la fin du stage, de son intention de ne pas le titulariser.

- **Fonctionnaires et agents publics : attribution de logements de fonction : fixation du montant de la redevance d'occupation d'un logement de fonction concédé par utilité de service, Conseil d'État, 6ème / 1ère SSR, 01/10/2015, 372030, Publié au recueil Lebon**

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000031259777&fastReqId=861141496&fastPos=47>

**Résumé :** 36-07-01-03 1) Sous réserve du principe de parité énoncé à l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient à l'autorité municipale de fixer le montant de la redevance d'occupation d'un logement de fonction concédé par utilité de service à l'un de ses agents en tenant compte des caractéristiques du bien, des valeurs locatives constatées pour des logements comparables situés dans le même secteur géographique et des conditions particulières imposées à l'agent.,,2) Le juge de l'excès de pouvoir exerce un contrôle restreint sur l'appréciation portée par l'autorité municipale pour fixer le montant de la redevance d'occupation d'un logement de fonction concédé par utilité de service.

## V- Dernières Parutions

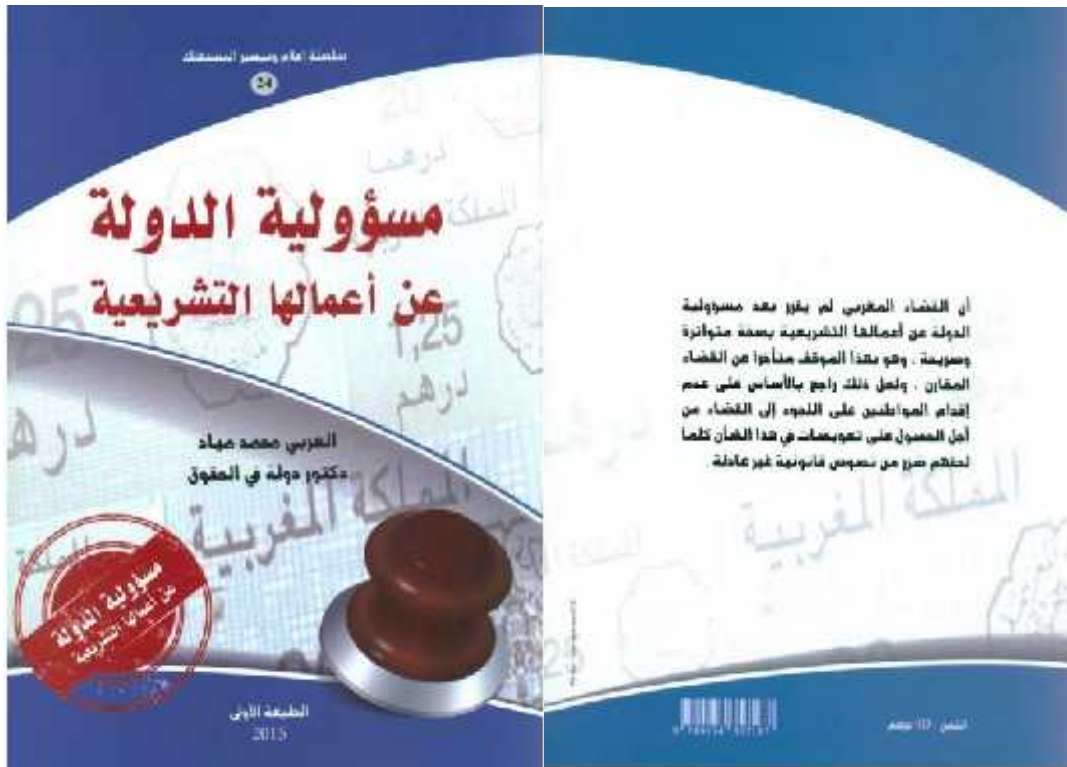
- Nouveautés papier

- Livres

- ✓ Edition nationale

- مسؤولية الدولة عن أعمالها التشريعية

Source : [http://lib3m.com/lib3m/index.php?route=product/product&limit=75&manufacturer\\_id=35778&product\\_id=373073](http://lib3m.com/lib3m/index.php?route=product/product&limit=75&manufacturer_id=35778&product_id=373073)



العربي محمد مهاد :

:

2015 :

9789954357187 :

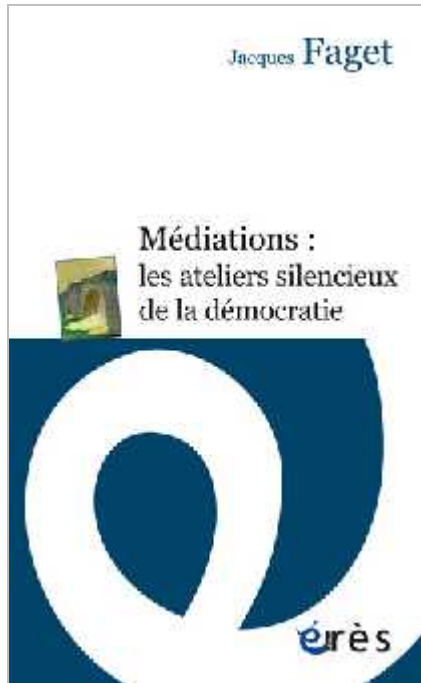
96 :



## ✓ Editions étrangères

- **Médiations : les ateliers silencieux de la démocratie (NE<sup>4</sup>)**

Source : <http://www.editions-eres.com/parutions/societe/eres-poche-societe-trajets/p3653-mediations-les-ateliers-silencieux-de-la-democratie-ne.htm>



- Auteur : Jacques FAGET
- Editeur : érès
- Mise en vente : Août 2015
- ISBN : 978-2-7492-4823-3
- Prix : 18.00 €

### Présentation de l'éditeur (extrait)

Dans une nouvelle édition réactualisée, l'auteur propose un panorama complet sur les pratiques de la médiation. Il en retrace l'historique et la philosophie, fait l'inventaire des principes éthiques et déontologiques en vigueur, des différents modèles de pratique disponibles dans le monde.

En mesurant les enjeux politiques, institutionnels et sociaux de tous les types de médiation à l'échelle internationale, il offre une vision critique et documentée des formidables potentialités, mais aussi des dangers et des impuissances de cette méthode non violente de résolution des conflits.

---

<sup>4</sup> Nouvelle édition.



- **Les figures du juge administratif**

Source : <http://www.lextenso-editions.fr/ouvrages/document/233815105>



- **Sous la direction de** Catherine Teitgen-Colly.
- **Avant-propos** de Jean-Marc Sauvé.
- **Intervenants** : Jean Barthélémy, Jean-Claude Bonichot, Bertrand Dacosta, Maryse Deguegue, Gaëlle Dumortier, Alain Lacabarats, Séverine Larere, Fabrice Melleray, Raphaëlle Poupet, Olivier Renaudie, Laurent Richer, Frédéric Rolin, Nil Symchowicz, Catherine Teitgen-Colly.
- **Éditeur** : L.G.D.J
- **Date de parution** : 10/2015
- 176 pages
- **Collection** : Grands colloques
- **ISBN** : 978-2-275-04589-4
- **EAN13** : 9782275045894

### Présentation de l'éditeur (extrait)

Puisqu'il y a rupture avec ses méthodes traditionnelles, le juge administratif ne se borne plus à dire le droit mais tend à l'expliquer, il se veut pédagogue. S'il est prématuré de conclure que l'on « nous change » notre justice administrative, ces deux figures qui se dessinent d'un juge pragmatique et pédagogue rendent compte d'une politique volontariste d'adaptation de la justice administrative au monde contemporain.

- **Droit de la consommation**

Source : <http://www.lextenso-editions.fr/ouvrages/document/233815565>



- **Auteur** : Jérôme Julien
- **Éditeur** : L.G.D.J
- **Date de parution** : 10/2015
- **Collection** : Précis Domat
- 674 pages
- **ISBN** : 978-2-275-04370-8
- **EAN13** : 9782275043708

### Présentation de l'éditeur (extrait)

Le présent ouvrage, à jour des dernières réformes, se veut à la fois théorique, par une réflexion d'ensemble sur la matière consumériste, ses évolutions et sa place au sein de notre système juridique, et pratique, de nombreux exemples étant proposés. À la fin de chaque chapitre figurent des annexes reproduisant divers documents (articles, décisions de justices, tableaux, documents issus de la pratique...).

*Jérôme Julien, agrégé des Facultés de droit, est professeur à l'Université Toulouse 1 – Capitole, où il enseigne le droit des obligations. Il est directeur du Master 2 Droit privé fondamental et co-directeur de l'Institut de droit privé.*

## • Nouveautés numériques

### ✓ Nouveautés nationales

#### • Maroc - L'Office des changes se met à la «e-Réclamation»

Source : <http://www.lavieeco.com/news/economie/l-office-des-changes-se-met-a-la-e-reclamation--35545.html>

Il a enrichi son site web avec une rubrique «Doléances et Réclamations» permettant de se renseigner sur la suite réservée aux demandes d'autorisation, d'émettre des demandes d'informations et d'exprimer des doléances.



The screenshot shows the website of the Moroccan Office of Exchange (Office des Changes). The header features the logo and the text 'OFFICE DES CHANGES' along with currency symbols (€ and \$) and a line graph. The main navigation bar includes 'Accueil', 'Réglementation des Changes', and 'Statistiques des échanges extérieurs'. A search bar is located on the right. The central content area is titled 'Vos doléances' and contains a form with the following fields: 'Nom', 'Prénom', 'Pays', 'Qualité', 'Secteur d'activité', 'Adresse', and 'Email'. There are radio buttons for 'Personne physique' (selected) and 'Personne morale'. A red arrow points to the 'Doléances et réclamations' button in the left sidebar. The sidebar also includes 'Qui sommes nous?', 'Change Manuel', and 'Annonces administratives'. The right sidebar features 'e-Services', 'Ma rubrique Statistiques des échanges extérieurs', and 'Base de données du Commerce extérieur du Maroc'.

تلبية

• وزارة الوظيفة العمومية تضع رهن إشارة المرتفقين حاجياتهم من خلال المكالمات الهاتفية والمراسلات الإلكترونية.

Source : <http://www.mmsp.gov.ma/ar/actualites.aspx?id=922> (page consultée le 26/10/2015)



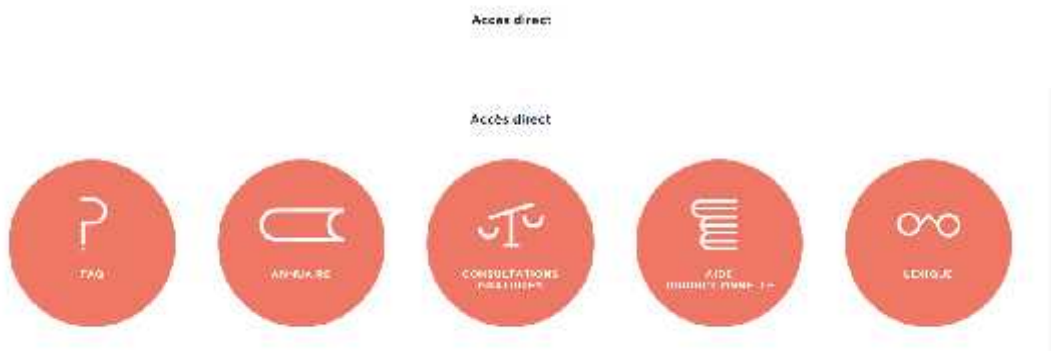
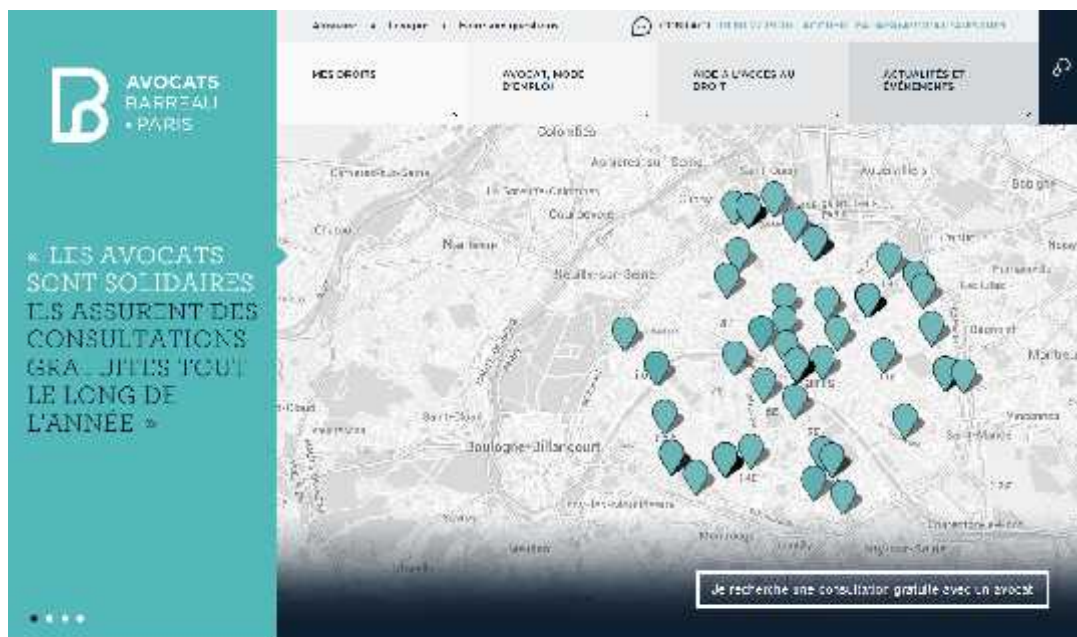
تضع وزارة الوظيفة العمومية وتحديث الإدارة رهن إشارة المرتفقين سواء كانوا مقيمين بالمغرب أو بالخارج، خواصا أو مهنيين، منظومة متكاملة للاستقبال الإلكتروني تتكون من والتوجيه وبوابة للخدمات العمومية تطبيق ذكي « IDARATI » توجيههم وإخبارهم بالمساطر والإجراءات والخدمات الأكثر تداولاً والمقدمة من مختلف الإدارات العمومية.

## ✓ Nouveautés étrangères

- France - **Avocats.paris** : nouveau site d'informations juridiques pour le grand public

Source : <http://www.village-justice.com/articles/Les-avocats-parisiens-lance,20556.html>

Les avocats parisiens lancent un nouveau site afin de faciliter l'accès à l'information juridique aux citoyens et aux entreprises. Grâce à cette nouvelle plateforme, l'Ordre des Avocats de Paris entend créer pour tous, un point d'accès direct au droit et à l'avocat.



- France - **App-Elles** : une application pour alerter ses proches en cas de danger

Source : [http://www.huffingtonpost.fr/2015/10/21/violences-femmes-app-elles-application\\_n\\_8344808.html](http://www.huffingtonpost.fr/2015/10/21/violences-femmes-app-elles-application_n_8344808.html)

Du nom de **App-Elles**, l'application a été imaginée par une Nantaise, Diariata N'Diaye, artiste engagée contre les violences faites aux femmes, dans un "besoin d'information et d'accompagnement permanent des victimes et des témoins de violences faites aux femmes".



Trois fonctions principales sont disponibles:

- **Alerte Agression**: permet d'envoyer directement un message d'alerte aux contacts" de la victime ;
- **Ecoute violences** : permet de mettre directement les victimes et les témoins en relation téléphonique avec des professionnels, des associations nationales reconnues par l'Etat" ;
- **Informations associations** : consiste en un annuaire des associations de défense et d'aide aux témoins et aux victimes qui sont à la disposition des utilisateurs.

---

# **Bulletin De Veille**

## **Directeur du Bulletin**

**M. Abdelaziz Benzakour**  
*Médiateur du Royaume*

## **Membres**

**M. Mohamed Lididi**  
*Secrétaire Général de l'Institution*

**M. Mustapha Ismaili**  
*Chef de la Section du Traitement  
Informatique, des Statistiques et de  
la Documentation*

## **Rédacteur**

**Mme Meryem El Houari**  
*Chef de l'Unité de Gestion des  
Archives et de la Documentation*

## **Collaboration**

**M. Hicham Bayahya**  
*Ingénieur d'Application*

---